



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/112
13 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

**SERVICES CONSULTATIFS ET COOPÉRATION TECHNIQUE
DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME**

**Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme
en Afghanistan**

Note du Secrétaire général*

* La soumission tardive du présent document s'explique par le souci d'y faire figurer des informations à jour.

1. À sa soixantième session, la Commission des droits de l'homme a, dans la déclaration de son président intitulée «Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme en Afghanistan», demandé que le Secrétaire général: «i) proroge d'un an le mandat de l'expert indépendant et veille à ce qu'un conseiller principal pour les questions d'égalité entre les sexes au sein de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) soit nommé promptement, en tenant dûment compte de la continuité nécessaire à l'accomplissement de cette tâche; ii) fournisse à l'expert indépendant l'aide dont il aura besoin pour s'acquitter de son mandat, ainsi que des ressources suffisantes, provenant des ressources globales dont dispose l'Organisation des Nations Unies, pour financer les activités de prestation de services consultatifs et de coopération technique de l'expert indépendant et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme; iii) reste saisi de cette question et fasse rapport à la Commission à ce sujet, à sa prochaine session».

2. M. M. Cherif Bassiouni a été désigné expert indépendant par le Secrétaire général en avril 2004. Il a soumis une déclaration à la Commission à sa soixantième session (E/CN.4/2004/102/Add.1). Il a tenu des consultations à Genève les 28 et 29 avril 2004. Du 14 au 22 août 2004, il a entrepris une mission en Afghanistan. Il a présenté son rapport (A/59/370) à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, devant laquelle il a prononcé une allocution le 26 octobre 2004. Il envisage d'entreprendre une deuxième mission en Afghanistan fin janvier 2005 et fera rapport à la Commission à sa soixante et unième session.

3. Un conseiller pour les questions d'égalité entre les sexes a pris service au sein de la MANUA en décembre 2003 et a quitté ses fonctions en octobre 2004. Par la suite, la MANUA a renforcé ce mandat en créant un groupe de la parité entre les sexes, composé d'un conseiller (qui assure l'intérim en attendant le recrutement du titulaire), un administrateur et du personnel local travaillant au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

4. Les ressources nécessaires aux activités menées dans le cadre du mandat de l'Expert indépendant ont été imputées sur le budget ordinaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Les ressources destinées au financement des activités liées aux services consultatifs et à la coopération technique proviennent de contributions volontaires. Dans les deux cas, les activités ont bénéficié de l'appui d'un responsable de secteur basé au siège du HCDH à Genève.
